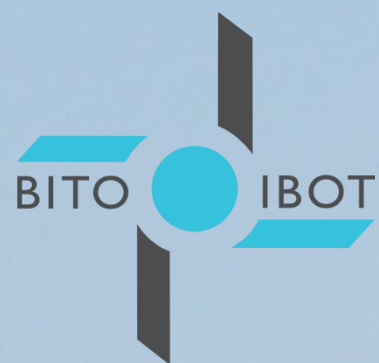




RÈGLEMENT

Prix IBOT du travail de fin d'études

L'Institut Belge des Organisateur de Transport ou Belgisch Instituut voor Transportorganisatoren ou BITO-IBOT ASBL a été fondé en 1992 par le ministre des Communications et des Entreprises publiques, Guy Coëme. BITO-IBOT est une plateforme indépendante et neutre de rencontre et de concertation entre le secteur des organisateurs de transport et les autorités publiques en Belgique. Nous informons, soutenons et stimulons le secteur, l'enseignement, la recherche et les pouvoirs publics.

Nos objectifs :

« D'entreprendre, de promouvoir et de coordonner toutes études, enquêtes, recherches et réalisations d'ordre technique, économique et juridique en vue d'organiser un acheminement optimal des marchandises, quels que soient les modes et techniques de transport utilisés et d'apporter aux pouvoirs publics sa collaboration pour l'organisation et le développement de la profession d'organisateur de transport. »

Par organisateur de transport, on entend :

« Toute personne physique ou morale qui, pour tout transport de choses, s'engage vis-à-vis de son client à trouver et à offrir la solution de transport unimodal ou multimodal la plus économique et la plus performante, au sein de ou avec l'organisation de la logistique totale des flux des marchandises, tout en respectant les souhaits et/ou prescriptions du donneur d'ordre. »

Depuis l'année académique 2016-2017, BITO-IBOT décerne chaque année le Prix IBOT au meilleur travail de fin d'études présenté dans une université belge, une haute école ou un centre de formation reconnu. Parmi les candidatures reçues, un lauréat est sélectionné. Son travail est récompensé par un **certificat** du Prix IBOT du travail de fin d'études ainsi que par un prix d'une valeur de **1 000 €**.

Travaux de fin d'études

Les travaux de fin d'études éligibles portent sur un ou plusieurs aspects liés aux activités d'un organisateur de transport et s'inscrivent de préférence dans un contexte logistique et/ou multimodal.

Les travaux prennent la forme d'un mémoire de bachelier ou de master et conduisent à l'obtention d'un diplôme de bachelier ou de master. Le travail doit être rédigé en néerlandais, français ou anglais.

Présentation vidéo

À partir de l'année académique 2025-2026, chaque travail de fin d'études présenté doit être accompagné d'une courte présentation vidéo d'une durée maximale de 3 minutes. La présentation vidéo est réalisée et commentée par l'étudiant lui-même et contient une brève présentation du travail de fin d'études. La présentation vidéo constitue un complément au travail écrit de fin d'études et ne le remplace pas.

La vidéo présente de préférence :

- le contexte ou la problématique ;
- les objectifs de la recherche ou du projet ;
- les principaux résultats ou réalisations ;
- la valeur ajoutée sociétale ou pratique du travail.

La vidéo peut être enregistrée au moyen d'un smartphone ou d'une webcam. Un montage professionnel n'est pas requis, mais l'image et le son doivent être suffisamment clairs. L'utilisation de quelques diapositives, illustrations ou d'une démonstration est autorisée.

Conditions

L'introduction du travail de fin d'études et de la présentation vidéo se fait par l'intermédiaire du **promoteur** du travail. Le promoteur peut soumettre au maximum 3 travaux de fin d'études.

En participant à ce prix du travail de fin d'études, le candidat accepte explicitement le présent règlement. Le participant garantit BITO-IBOT contre toute revendication de tiers résultant d'une violation des droits d'auteur.

BITO-IBOT traite les travaux de fin d'études de manière confidentielle et s'engage à ne pas publier les travaux soumis. Les personnes intéressées seront orientées vers l'auteur ou les auteurs du travail de fin d'études.

Le lauréat s'engage à présenter le travail récompensé au conseil d'administration de BITO-IBOT et/ou lors d'une journée d'étude organisée par BITO-IBOT.

Le travail de fin d'études doit être transmis **électroniquement** au format PDF et la présentation vidéo au format MP4 (ou via un lien de téléchargement fiable) au plus tard **le 30 septembre 2026** par e-mail à : hello@bito-ibot.be.

Évaluation

Le conseil d'administration de BITO-IBOT constitue un jury chargé d'évaluer les travaux soumis. Le conseil d'administration veille à l'objectivité des membres du jury. Les proches des participants ainsi que les personnes ayant des liens avec les entreprises concernées sont exclus de la participation au jury.

Les travaux de fin d'études sont évalués selon les critères suivants :

- Contenu (4/5) :
 - Introduction

- Littérature
- Méthodologie
- Résultats
- Discussion
- Conclusion

- Forme (1/5)

La présentation vidéo ne constitue pas un critère d'évaluation distinct, mais vise à permettre au jury d'avoir rapidement une vision claire de l'essentiel et de l'impact du travail de fin d'études. Les candidats peuvent éventuellement être invités à présenter oralement leur travail.

Ensuite, le jury décide en concertation quel candidat sera le lauréat du Prix IBOT. Lorsque plusieurs travaux sont récompensés, le prix est réparti entre les différents lauréats. Si aucun travail n'est jugé suffisant, aucun prix n'est attribué.

Les résultats seront publiés sur le site web et la page LinkedIn de BITO-IBOT : www.bito-ibot.be et <https://be.linkedin.com/company/bito-ibot>.

Informations

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de l'Institut Belge des Organismes de Transport ou Belgisch Instituut voor Transportorganisatoren BITO-IBOT ASBL par e-mail : hello@bito-ibot.be.

Belgisch Instituut voor Transportorganisatoren
Institut Belge des Organismes de Transport
BITO-IBOT ASBL
Numéro d'entreprise : 0448.442.678

Rue de la Presse 19, 1000 Bruxelles

www.bito-ibot.be
hello@bito-ibot.be

02 230 30 43

RPM Bruxelles

